



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 21 juin 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOÛSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**5bis.b)OBJET : « Notre avenir coopérative »
Assemblée générale du 24 juin 2021 (visioconférence)**

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20 § 1er, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1er, L1122-30 et L1122-34 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa décision du 2 mars 2020 de s'affilier à la société coopérative « *Notre avenir coopérative* », de SUARLEE, rue Maria de Dorlodot, n°8, et d'y souscrire 100 parts « D » d'une valeur de 50 € chacune, soit un total de 5.000 €, en vue de soutenir la mise en œuvre de la sortie des Éditions de l'Avenir du groupe ENODIA-NETHYS ;

Vu sa décision de ce jour désignant Madame Marie JAMART, Chargée de communication pour le représenter aux assemblées générales de la coopérative ;

Vu le courriel du 8 juin 2021 de « *Notre Avenir coopérative* » annonçant la tenue d'une assemblée générale de la coopérative le jeudi 24 juin 2021, à 20h00, en visioconférence ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Approbation du règlement d'ordre intérieur ;
2. Approbation du compte 2019-2020 et décharge des administrateurs ;
3. Approbation du rapport financier et d'activité ;
4. Approbation de la nomination de Jean-Claude FYON en tant qu'administrateur nommé par la coopérative au C.A. d'EDA Presse ;
5. Réponse aux trois questions ci-après :
 - Malgré le changement d'actionnaire, considérez-vous la mission de la coopérative comme toujours d'actualité ?
 - Donnez-vous mandat au conseil d'administration pour poursuivre les négociations avec IPM en vue de l'entrée dans l'actionnariat de EDA Presse ?
 - Etes-vous d'accord de faire évoluer nos statuts à la demande d'IPM ? (via une AG extraordinaire)
6. Clôture de la procédure d'élection des membres du nouveau C.A. de la coopérative ;

Considérant les informations complémentaires suivantes fournies par la coopérative et relatives aux points soumis au vote :

« 1. La décharge des administrateurs : *en approuvant ce point, vous considérez que la société a été correctement administrée durant l'exercice comptable écoulé et qu'il n'y a rien à reprocher aux administrateurs ayant obtenu décharge.*

2. Jean-Claude FYON a été choisi par le conseil d'administration de la coopérative pour siéger au conseil d'administration de la société EDA Presse *(groupe qui édite L'Avenir, Lavenir.net et le Journal des Enfants), lorsque la coopérative intégrera cette société. Le C.A. a choisi Jean-Claude FYON pour sa connaissance de l'entreprise, qu'il a dirigée plusieurs années. Il a en outre une expertise intéressante sur la numérisation des médias, qui pourra profiter à notre groupe de presse.*

3. Malgré le changement d'actionnaire, considérez-vous la mission de la coopérative comme toujours d'actualité ? *Par cette question, nous voulons savoir si vous considérez le projet de notre coopérative comme toujours pertinent malgré la sortie de L'Avenir du groupe Nethys.*

4. Donnez-vous mandat au conseil d'administration pour poursuivre les négociations avec IPM en vue de l'entrée dans l'actionnariat de EDA Presse ? *Par cette question, nous voulons savoir si vous considérez que l'on doit poursuivre nos efforts pour entrer dans le capital et au conseil d'administration de EDA Presse.*

5. Etes-vous d'accord de faire évoluer nos statuts à la demande d'IPM ? *Par cette question, nous voulons savoir si vous estimez que le C.A. peut travailler à une évolution des statuts afin de faciliter un accord avec IPM, sachant que toute modification des statuts devra de toute façon être validée par l'assemblée générale. IPM a déjà, lors des négociations, émis des réserves à l'égard de certains points de nos statuts liés à l'objet social, à la poursuite d'activités autres que l'entrée au capital d'EDA Presse ou encore à l'utilisation de l'image et du nom des produits du groupe EDA. » ;*

Sur la proposition du Collège communal ;

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

Le Conseil communal décide de voter de manière positive pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 24 juin 2021 de la SC « *Notre avenir coopérative* ».

Article 2

Ce vote est valable pour l'assemblée générale programmée le 24 juin 2021, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 24 juin 2021 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

La présente résolution sera notifiée d'une part, à Madame Marie JAMART, préqualifiée, pour participer au vote lors de l'assemblée générale du 24 juin 2021, et d'autre part, à « *Notre avenir coopérative* », rue Maria de Dorlodot, n°8, à 5020 SUARLEE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,**



R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS